ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Lundi 11 janvier 1901 (25 Nivôse, An 109 de la République), 11e jour de l'année, 2le jour de l'hiver, 24e jour de la lune.
Lever du Soleil à 7 h. 59 ; coucher à 4 h. 27.
Lever de la lune à 1 h. 50 mat. ; coucher à 11 h. 37 matin.
Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 2 minutes sur hier.

Lire à la 2e page :

Une battue à la frontière par la police de Roubaix et la gendarmerie belge.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre) exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 20.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

Ligne de Roubaix-Tourcoing. — L'*Officiel* publie la loi déclarant d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'un raccordement direct entre les gares de Roubaix et de Tourcoing-les-Francs.

Est déclaré d'utilité publique à titre d'intérêt général, l'établissement d'un chemin de fer de raccordement direct entre les gares de Roubaix et de Tourcoing-les-Francs.

Sont approuvés la convention provisoire et l'avenant passés, le 8 novembre 1898 et le 17 janvier 1899, entre le ministre des travaux publics et la Compagnie du chemin de fer du Nord, lesdits convention et avenant ayant pour objet la concession à la Compagnie de la ligne de raccordement direct entre les gares de Roubaix et de Tourcoing-les-Francs en échange de la ligne d'Armentières à Tourcoing et à Roubaix.

Arrestation d'un voleur. — Hier, vers 11 h. 1/2 du matin, les agents de police ont mis en état d'arrestation rue Ste-Thérèse, le nommé Léon Allard, âgé de 35 ans, né à Roubaix, demeurant rue d'Oran, chez M. Camille, cafetier, au moment où il prenait la fuite en emportant un porte-monnaie contenant un franc soixante-dix centimes qu'il venait de voler dans la poche de la dame Delva, demeurant rue Recroy, 3, qui sortait de la messe de l'église Ste-Elisabeth.

Allard a été conduit au poste du 2e arrondissement.

Porte-monnaie trouvé. — Le nommé Leroy Arthur, âgé de 26 ans, demeurant rue du Hilleul, 295, a trouvé hier matin, place Faidherbe, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent et différents objets qu'il a déposé au commissariat central.

Contraventions. — Une contravention a été dressée par l'agent Triall aux nommées Bulteau Clara, femme Vandenhende, cabaretière, rue de la Chapelle-Carette, 78, et Poncelle Elisabeth, âgée de 21 ans, servante, demeurant à la même adresse, pour avoir, la première, tenu une servante sans certificat de bonne vie et de mœurs, la seconde, pour avoir servi dans un estaminet sans être muni du dit certificat.

Suites mortelles d'un accident. — Comme nous l'avions fait prévoir, la jeune Noémie Vercruysse, âgée de 14 ans, servante chez M. Montignies, rue du Vieil-Abreuvoir, victime de blessures survenues le 3 décembre, vers 6 heures du matin, au cours d'un accident que nous avons relaté, est morte hier matin à 8 heures à l'Hôtel-Dieu, où elle était en traitement.

Son état s'était amélioré considérablement et on a croyait tout à fait hors de danger lorsque, samedi soir, elle fut prise de fièvre, et tomba dans un état de santé très alarmant qui ne prévoit sa mort prochaine. Ces tristes prévisions se sont réalisées hier matin.

Œuvre de la Bouchée de Pain. — Dons reçus : Excédent d'une liste de souscription, 0,00. Partie de cartes, 0,50 c.

D'un anonyme : Vieux offets et vieilles chaussures.

Anonyme : 12 blouses neuves pour femmes.

De M. Rammaert-Jeu : 6 couvertures de lits neuves.

D'un anonyme : vieilles chaussures.

De M. Paul Destombes : un lot vieux effets et vieilles chaussures.

Les épaves de la rue. — Un broc servant au transport du lait, a été trouvé avant-hier matin, vers 6 heures, rue des Arts, à l'angle de la rue Descartes, par M. Wauters, cabaretier.

Ce broc a été déposé au commissariat du 2e arrondissement.

Les rentes de Roubaix. — Le 11 courant, un accident est survenu chez Mme veuve Gaydet et fils, rue Boucher-de-Perthes, le nommé Nottebart Théophile, teinturier, âgé de 28 ans, demeurant rue de Sébastopol, 40, en retirant les laines d'un bac de teinture, s'est brûlé au pied gauche.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu à la Chromographie imprimerie, rue de la Rondelle, 37. La nommée Lagaise Marie, papetière, âgée de 18 ans, demeurant rue Nationale à Wasquehal, piqure à l'index droit.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez M. Auguste Lepoutre, rue de la Redoute, 28. Le nommé Berton Charles, tourneur, âgé de 27 ans, demeurant rue des Cinq Voies, cour Delcroix, 16, à Tourcoing, contusion articulaire du médius et de la face dorsale de la main droite ayant pour cause la chute d'une grosse pièce de fonte qu'il mettait sur son tour.

Le docteur Labbe a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 12 courant, un accident est survenu chez M. G. Debuigne, filateur de laine, boulevard Beaurepaire. La nommée Picard Jeanne, soigneuse, âgée de 23 ans, demeurant rue Fourcroy, 10, section de la pulpe de l'index droit, par le chariot de son métier.

Le docteur Lepers a déclaré 30 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez M. Tervynck frères, rue du Nouveau-Monde, 4. Le nommé Vanlerberghe Emile, fileur, âgé de 3 ans, demeurant rue Ste-Elisabeth, cour Verleindere, 4 : plaie contuse profonde de la pulpe du médius droit en voulant serrer une corde à l'empêche-marche.

Le docteur Picquet a déclaré 12 à 15 jours d'incapacité de travail.

Convoi civil. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de la citoyenne Jésupret, âgée de 62 ans. Les funérailles auront lieu civilement à Wasquehal, le mardi 15 janvier, à 3 heures de l'après-midi.

Réunion à la maison mortuaire, à 2 h. 1/2, au hameau du Petit Wasquehal, à la fabrique de colle.

Avis aux chefs de musique. — Un emploi de chef de musique est vacant à la fanfare « La Paix. »

Tous les camarades qui voudraient postuler pour cette place sont invités à se présenter mardi prochain 15 janvier, à 8 heures 1/2 « La Paix », boulevard de Belfort.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre-Hippodrome. — Mercredi 16 janvier, à 8 heures, à la demande générale, dernière représentation du grand succès : PRINCESSE D'AUBERGE, drame lyrique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de M. de Biére (traduction française de G. Lagye), musique de Jan Blockx.

Au deuxième tableau du deuxième acte, le *Carnaval de Bruxelles*, grand cortège de Flore, chœur de trente enfants, chars, trompettes, etc.

Orchestre du théâtre municipal de Lille, sous la direction de M. Ph. Bromet.

PLACES GRATUITES. — Les cartes numérotées 301 à 1,000, délivrées par la mairie de Roubaix, pour assister à une représentation au Grand-Théâtre, boulevard Gambetta, sont valables pour le mercredi 16 janvier courant.

Celles portant les numéros 1401 à 1500, pour le Théâtre de Roubaix, rue Archimède, sont valables pour le jeudi 17 janvier courant.

***

Concerts d'hiver. — Voici le programme du concert qui sera donné lundi 14 courant, dans la salle des fêtes de la mairie, par les Mélomanes Roubaisiens :

1re partie : « Le Matin », chœur de L. de Rillié, par les Mélomanes Roubaisiens ; air pour ténor, par M. Doumergue ; « Robert Bruce », air pour basse, par M. Debruyne ; chansonnette comique par M. Monnier.

2e Partie. — Les voix de l'Harmonie, chœur de Dard, par les Mélomanes : air d'Hérodiade, de Massenet, par M. Doumergue ; la Reine de Saba, par M. Debruyne : Chansonnette comique, par M. Monnier.

Savon Bruyère de Bretagne, 0 fr. 60 le pain

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 13 Janvier 1901

NAISSANCES. — Marcel Vélu, rue des Fleurs 85. — Louise Debruyne, rue Watt de Six 35. — Yolande Delerue, rue Rossès-aux-Chênes 5. — Cornille Peyskers, rue Jouffroy cour Boggemart 3. — Victor Gautier, rue du Moulin cour Lordan, 3. — Albertine Couterman, rue Parmentier 29 bis. — Charles Mottck, rue Fort 104. — Fernand Declein, rue de France 74.

DÉCÈS. — Henri Vanzinjan, 56 ans 8 mois, boulevard de Metz 23. — Simonne Verbruygé, 1 mois, rue des Parvenus 41. — Joséphine Meetens, 1 an, rue de l'Epeule 191 cour Plart 1. — Hyacinthe Dument, 80 ans, rue Ste-Thérèse 47. — Espérance Chuffart, 69 ans, boulevard de la République 73.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Albert Caron, teinturier rue Neuve 26 et Marie Flouvier sans profession à Tourcoing. — Edouard Desbouvrie 25 ans entrepreneur rue de Valmy 55 et Henriette Dervaux 24 ans à Tourcoing. — Edmond Bricoux domestique à Roubaix et Marie Paulet servante à Roubaix. — Louis Duhamel 46 ans broyeur de chaude rue de la Chaussée 21 et Julienne Desrumaux 44 ans servante à Roubaix. — Louis Bourgois 24 ans journalier rue Bourgelat 16 et Valentine Izembaert 18 ans bobineuse à Croix. — Emile Bacro 21 ans maçon à Mouveaux et Honoré Dobbelz 54 ans couturière à Mouveaux. — Denis Deschamps 25 ans tisserand rue de Wasquehal 70 et Euphrasie Descrauvoert 25 ans tricoteuse à Croix.

Jules Dorchi camionneur, boulevard Beaurepaire 184 et Eugénie Dumortier, couturière à Douai. — Paul Holmann 23 ans brasseur, rue Neuve 31 et Madeleine Gorman 21 ans sans profession, à Lille. — Paul Delattre 24 ans rentreur, à Wattrelos et Zélie Delbecq 24 ans journalière, même lieu. — Jules Boutry 25 ans navetier, rue Buffon 36 et Germaine Duchautoir 24 ans soigneuse, même lieu. — Fernand Lagache 23 ans horloger-bijoutier à Lille et Marie Hovine 19 ans sans profession, rue de Tourcoing 39. — Paul Renaut 20 ans coiffeur, rue de Crouy 1 et Eve Prolet 27 ans lingère, rue de Crouy. — Joseph Plumet 21 ans rattacheur, rue d'Alger 21 et Angèle Vanroosebeke 22 ans rattacheuse, rue d'Alger 62. — Georges Watteau 24 ans teinturier, rue du Fontenoy cour Gadenne 4 et Céline Debuchy 21 ans sans profession, rue du Fontenoy 161.

Henri Toulemonde 21 ans sans profession, rue Fosseaux-Chênes 30 et Marie Gilain 23 ans sans profession, rue Colbert 65. — César Coppens 23 ans peintre, rue de Lannoy cour Borgies 4 et Emma Rommens 20 ans piqueuse, rue Franklin 97. — César Debosteneere 23 ans boucher, rue de la Vigne 108 et Mathilde Dewasch 22 ans repasseuse, rue Duflot 39. — Louis Galle 21 ans employé de commerce à Tourcoing et Jeanne Roten 21 ans employé des postes, rue Gallait 43. — Julien Cupelle 21 ans peintre, rue Foucault 14 et Angèle Quertignier 23 ans sans profession, à Bourghelles. — Jean Lepeck 44 ans ouvrieur, à Tourcoing et Mathilde Dewarde 41 ans sans profession, rue Henri Martin 4. — Emile Lesur 25 ans directeur de retorderie, rue Pellart 60 et Clémence Martel 19 ans sans profession, rue des Arts 114 — Georges Leclercq 22 ans boulanger, rue de l'Alma 14 et Jeanne Castelain 17 ans sans profession, rue de l'Alma 182. — Alfred Lecomte 20 ans rattacheur, boulevard de Metz cour Henri 14 et Hermine Meersman 20 ans retordeuse, boulevard de Metz cour Willem 9.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

TOURCOING

Société de secours mutuels « La Prévoyance ». — Le président de la Prévoyance a l'honneur d'avertir MM. les sociétaires que le nom de M. le docteur Julien doit être ajouté à la liste des médecins de la Société, qui leur a été récemment communiqué et où il a été involontairement oublié.

Conférence anti-cléricale. — C'est aujourd'hui lundi, à 8 heures du soir, chez le citoyen Delesalle, rue de la Latte, 38, qu'aura lieu la grande conférence publique et contradictoire, organisée sous les auspices de la Libre-Pensée tourquennoise.

La Libre-Pensée s'est assuré le concours d'un homme de lettres, qui connaît à fond la question cléricale.

C'est M. Harrent, ancien curé catholique qui se chargera de démontrer les crimes qui se commettent journellement dans les couvents et les écoles ilamiddonnes.

Nul doute que la majorité des tourquennois aura à cœur d'assister à cette réunion pour écouter l'éminent conférencier qui plus que tout autre, est à même de traiter cette question.

La contradiction est assurée libre à tous les représentants d'un culte quelconque.

Dix centimes seront perçus à l'entrée pour couvrir les frais.

Les arrivages aux halles. — Pommes, 750 k. ; poires, 75 k. ; oranges, 200 k. ; fromages, 45 k. ; pommes de terre, 200 k. ; oignons, 75 k.

Les rentes des travailleurs. — A la filature de MM. Duvillers frères, rue du Touquet, une ouvrière étiraguse, Sidonie Mullaert, âgée de 23 ans, demeurant à Wattrelos, en retirant un morceau de coton du métier, a eu le pouce gauche pris par une vis. Il en est résulté une plaie contuse avec arrachement de l'ongle. M. le docteur Debuchy lui a prescrit un repos de 12 à 15 jours.

Dans l'établissement de M. Eugène Duverdy, fabricant de tapis, rue du Repos, un ouvrier tireur, Jean-Baptiste Picavet, âgé de 15 ans, demeurant rue des Girondins, a été blessé par la chute d'un poids du métier. Il en est résulté une fracture du gros orteil.

L'incapacité de travail sera de 25 à 30 jours telle a été la conclusion de M. le docteur Desbonnets.

— Chez MM. L. et F. Delmasure, fabricants rue de Tournai, un ouvrier vaporisateur, M. François Burette, âgé de 70 ans, demeurant rue du Cœur-Joyeux, 8, en soulevant une caisse de bobines s'est fait une rupture musculaire.

M. le docteur Carette a conclu à une incapacité de travail de dix jours.

Renouvellement de l'habillement et remplacement d'instruments à la Musique municipale. — Dans la séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 4 décembre dernier, le Conseil avait, sur la proposition du maire, renvoyé à l'étude des commissions des finances et des beaux-arts la demande formulée par M. Paul Didry, président de la Musique municipale, tendant à obtenir le renouvellement de l'uniforme des sociétaires et le remplacement de quelques instruments hors d'usage.

Nous croyons intéressant de communiquer le rapport de M. Desiré Parsy, présenté dans la séance du 11 janvier dernier, au nom des commissions désignées.

« Vos Commissions, réunies le 4 janvier courant, ont décidé d'ajourner la question de l'habillement jusqu'au moment où le dépôt du compte administratif de l'exercice 1900 aura fait connaître les ressources disponibles dont il pourra être fait state ; mais, comme il existe au budget supplémentaire de l'exercice 1900, sous le numéro 106, un crédit de 1,68 fr. 41, qui était affecté au renouvellement et à l'entretien de l'uniforme de la Musique municipale, vos Commissions ont été d'avis de proposer au Conseil d'autoriser le maire à faire emploi du solde de ce crédit, soit 1,001 fr. 41, pour l'acquisition, de gré à gré, chez le tailleur du choix de la Commission de la Musique municipale, des instruments dont le remplacement est demandé, et dont le devis s'élève à une somme à peu près égale.

» Tout en étant, au cours de la discussion, plusieurs remarques très judicieuses ont été faites qui ont engagé vos commissions à vous prier, Messieurs, de vous joindre à elles pour demander à l'administration municipale qu'elle réclame de la commission administrative de la musique municipale :

» 1° L'application stricte du règlement dudit corps, notamment des articles 33, 34, 36, 37 et 39.

» 2° Qu'elle prenne une délibération pour préciser, sinon la lettre, du moins l'esprit du premier alinéa de l'article 37, en disant *qu'il est défendu aux musiciens de jouer avec les instruments appartenant à la ville ou à la société dans une autre société musicale, à peine du retrait de l'instrument*.

» Si le conseil partage nos vues, nous le prions d'adopter les conclusions du rapport que nous avons l'honneur de lui présenter. »

Les conclusions du rapport, on le sait, ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

« La Poupée ». — M. Louis Couvreur, le sympathique directeur du théâtre municipal du Fontenoy à Roubaix, donnera ce soir, à 7 h. 1/2, dans la salle des fêtes de la place Leverrier, une représentation de LA POUPÉE, opéra comique à grand spectacle en 4 actes et 5 tableaux.

Cette pièce jouée jeudi dernier au théâtre de Roubaix, a obtenu un magnifique succès. M. Couvreur a dû imposer des sacrifices pour la monter d'une façon luxueuse, en décors et en costumes.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 13 Janvier 1901

NAISSANCES. — Hennon Hélène, rue Dupuytren, cour Vienne. — Vandergninste Fernande, rue du Bois, cour Mémours. — Casse Jules, rue Claude Bernard, 235.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

La soutane

La *Croix du Nord*, journal des corbeaux (croah ! croah ! croah !), et son émule en jésuitisme le *Journal de Roubaix* (Bée ! bée ! bée !), organe des vieux bouc de l'U. S. et P., ont fait entendre hier leurs premiers hurlements au sujet de l'arrêté pris par le maire de Croix pour interdire le port de la soutane sur le territoire de la commune à tous individus quelconques n'exerçant de fonctions ecclésiastiques reconnues par l'Etat.

Sous l'ironie affectée par le *Journal de Roubaix* et sous les petites saletés du sieur DEM (?) de la Croix du Nord (qui paraît avoir des démangeaisons quelque part), on devine une dose prononcée d'inquiétude. Car on a beau faire un appel discret à l'opinion, nommer un nouveau cabinet Waldeck-Rousseau, ce ministre, si tant il est vrai qu'il se soit prononcé en faveur de la gent cléricale, ce ministre, disons-nous, ne peut faire que la loi ni soit la loi.

Cependant nous confessons que l'application stricte de la loi ne paraît guère assurée en la circonstance. N'y a-t-il pas en France une magistrature qui, à chaque instant, quand il s'agit des enfroqués, escamote les principes sacrés de Justice et qui, à n'en pas douter, s'efforcera de torturer les textes légaux pour tirer de peine les frocards pouilleux qui pullulent dans notre pays ?

Ah ! s'il s'agissait de pauvres bougres, coupables d'avoir cru à la belle devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité, pour exprimer librement leurs opinions, comme tout ce beau monde de chats-fourrés s'entendrait pour les envoyer à Cayenne !

Pour qui sait lire entre les lignes de la presse esclave du patronat et du cléricalisme, il ressort clairement cette impression que le dépit mal dissimulé se transforme en exhalations sourdes contre les lois du pays. Saint-Louis Robinet s'unit au crasseux D. M. pour prêcher la croisade et proclamer la rébellion de la soutane. C'était tout indiqué et pour cause...

Cyvoct fut condamné à mort pour en avoir moins dit et écrit. Soit dit en passant, nous n'évoquons pas cette sauvage condamnation pour réclamer le même traitement pour d'autres : il nous paraît oiseux d'offrir la palme du martyr à l'Eliacin du *Journal de Roubaix* ; quant au D E M des *croah ! croah ! croah !* nous n'avons pas la certitude que Deibler consentirait de déshonorer sa Louisette en tranchant la tête à la vermine monacale.

Bref, la mesure prise par le citoyen Desbonnaux, semble avoir produit l'effet d'une pierre dans une grenouillère. L'effarement est complet à la Préfecture et nous n'affirmons pas qu'on n'ait eu recours à St-Antoine de Padoue.

Le protestant Vincent, préfet du Nord, se flattait déjà chaudement de n'avoir pas à s'occuper de ces rapels à la loi et au bon sens qui surgissent sur tous les points du territoire français ; la première tuile lui tombe de Croix et anxieux, consterné, il sollicite les lumières du Maître, le proconsul Letaillieur, le chien de garde de la Réaction dans le Nord.

Mais tout aussi amberlificoté que Vincent le Huguenot, le rempart des sacristies Letaillieur (de Lille) a réuni l'aéropage du Conseil de préfecture, pour se concerter sur la possibilité d'opposer son *veto*, le sien, à lui Letaillieur, le préfet Vincent comptant justo pour peau de balle et balai de crin.

A l'heure actuelle rien n'a transpiré des laborieuses délibérations de cette demi-douzaine de galonnés d'argent. Tout ce que l'on sait c'est qu'hier matin ils ont assisté à la grand'messe pour obtenir l'inspiration du Très-Haut.

Bah ! si elle ne vient pas, on trouvera le moyen d'aider à l'accouchement.

Etat-civil. — *Naissances.* — Delepouille Antoinette-Marie-Catherine, rue de la Makellerie, 40.

Publications de mariage. — Duplre Henri-Jean-Bte, 29 ans, apprêteur et Debune Irma, 25 ans, servante. — Bourgois Louis-Floris-Alexandre, 24 ans, journalier et Izembaert Valentine, 18 ans, bobineuse. — Deschamps Denis-Aimable, 35 ans, tisserand, et Lescroart Euphrasie-Marie-Léonie, 25 ans, tricoteuse. — Leclercq César-Jules, 24 ans, botteleur, et Coucke Augustine-Lucie, 24 ans cannetière.

Décès. — Jean-Baptiste Clément, 35 ans, célibataire, cardeur, rue Gambetta, 34. — Louise Coucq, 84 ans, sans profession, rue Voltaire.

WATTRELOS. — L'abbatoir public. — Les élus du Parti ouvrier au Conseil municipal ont envoyé au Ministère de l'Intérieur la protestation suivante, que nous reproduisons littéralement :

« Les soussignés, membres du Conseil municipal de Wattrelos (Nord), se permettent d'attirer la bienveillante attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur le projet d'abattoir public de cette Ville.

» Le Conseil d'Etat a été saisi de plusieurs oppositions, et la municipalité de Wattrelos n'en tient aucun compte.

» Sans chercher à savoir si un emplacement aux environs de la gare est favorable ou non, les soussignés exposent les faits suivants, qui sont ainsi à contrôler.

» La ville achèterait près de 14,000 mètres de terrain, tandis que les bâtiments de l'abattoir ne couvrent que 1,700 mètres à peine, soit sept fois plus de terrain qu'il n'est nécessaire.

» Avec cet emplacement, et pour donner accès à ce terrain enclavé dans les champs, on ouvre une rue dont l'utilité est absolument nulle.

» De l'avis de tous, on peut réduire la dépense de plus de moitié. Ces frais doivent être supportés par des contribuables, bouchers, et aussi par les clients des bouchers, qui ne sont autres que la population de Wattrelos tout entière.

» C'est pourquoi les soussignés protestent contre ce qu'ils appellent un gaspillage d'argent et une injustice criante.

» Ils espèrent d'autant plus en l'intervention de M. le ministre qu'ils ne craignent pas de divulguer les dessous du projet :

» L'entrée du nouvel abattoir se trouve placée en face d'un terrain appartenant à M. Louis Leuridan, premier adjoint au maire.

» En résumé, on veut faire supporter par la ville une dépense énorme et inutile pour commettre un acte de pur favoritisme.

» Les soussignés approuvent pleinement le rapport établi par M. Briffaut, conseiller municipal, en séance du 14 décembre 1900, et se permettent respectueusement d'insister sur l'urgence de la présente protestation. »

(*Suivent les signatures.*)

Cette protestation a été également envoyée au Préfet du Nord.

LE NORD

LILLE

DÉTACHÉ DU PILORI !

On se souvient que par la plume, évidemment très autorisée, de M. Daël, secrétaire général, agissant *par ordre*, du Syndicat des Voyageurs, Représentants et employés de Commerce, d'Administration et d'Industrie, le citoyen Edouard Delesalle, adjoint au maire, avait été « cloué » au pilori... Brrr !

L'horrible supplice de notre malheureux ami vient de prendre fin !

La Fédération locale des syndicats ouvriers de Lille l'a détaché du terrible poteau de M. Daël.

Voici, en effet, l'ordre du jour que cette Fédération, qui avait toute compétence pour connaître des motifs de la condamnation, a voté, dimanche, A L'UNANIMITÉ, APRÈS DÉBATS CONTRADICTOIRES :

La Fédération des Syndicats, dans son assemblée générale du 13 janvier, après avoir entendu les explications des délégués du Syndicat des voyageurs et employés de commerce, d'industrie et d'administration, et celles des citoyens Delesalle et Ghesquière, adjoints au maire de Lille, regrette la polémique engagée dans la presse par le syndicat des employés et visant l'adjoint aux finances ; vote des remerciements à l'ADMINISTRATION MUNICIPALE « TOUTE ENTIÈRE » pour les améliorations apportées dans la situation des ouvriers et employés de la ville ; l'engage à persévérer dans la voie suivie jusqu'à ce jour ; la félicite pour son attitude vis-à-vis des syndicats ouvriers de Lille et lui renouvelle sa confiance.

D. BONDUES.

Sans commentaires !

POUR LA TOMBOLA

Des Trompettes de Travailleurs

La jeune fanfare « Les Trompettes des Travailleurs » doit prendre part, comme nous l'avons déjà annoncé, au grand concours international d'Alger. Elle en reviendra, nous l'espérons bien, couverte de lauriers, ainsi qu'elle est revenue du concours de Nevilly.

Afin de couvrir les frais de ce dispendieux voyage, elle organise une tombola. Elle fait appel, aujourd'hui, à ses nombreux amis pour en placer les billets.

Elle compte également sur toutes les personnes qui pourraient lui envoyer un lot, aussi minime qu'il soit, désirant que sa tombola soit digne de celles autres sociétés de la ville.

On ne pourrait mieux faire. Nous joignons à celui des « Trompettes des Travailleurs » notre pressant appel.

« LE MOUSTIQUE LILLOIS »

Tel est le titre d'un nouveau journal dont le premier numéro a paru il y a quelques jours. Illustré, satirique, indépendant, notre jeune confrère, à qui nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue parmi nous, déclare dans un préambule, ne s'inféoder à aucun parti, « pareil au moustique tenace et taquin, il reviendra sans cesse enfoncer au bon endroit l'aiguillon de la satire et bourdonner aux oreilles les plus chatouilleuses l'insupportable Vinti.

» Sans relâche et sans pitié, notre organe, ajoute-t-il, poursuivra les abus, cinglera les préjugés et démasquera l'hypocrisie. »

Le programme est tentant, aussi est-ce avec les plus sincères sentiments de bonne confraternité que nous faisons des vœux pour ses succès.

A. C.

CHAMBRE DE COMMERCE

On nous communique la note suivante :

La séance de la Chambre de commerce, vendredi dernier, a été présidée par M. Vincent, préfet du Nord. Il a été procédé à l'installation des membres nouvellement élus et à la constitution du bureau. Ont été élus pour deux ans :

Président, M. Edmond Faucheur ;
Vice-présidents, MM. Anatole Descamps, Henri Decroix ;
Trésorier, M. Maurice Bernard ;
Secrétaire, M. Victor Clément.

Le bureau nouvellement élu profite de l'occasion pour rappeler que la bibliothèque de la Chambre de commerce est ouverte au public les mardis, jeudis et samedis de 3 à 6 heures.

ESCOQUERIES AUX ÉTRENNES

Sous ce titre, nous annoncions avant-hier l'arrestation des sieurs Pierre Baron et Charles Hamon, comme se faisant passer pour balayeurs de rues et sonnant aux portes des habitations pour solliciter des étrennes.

Le parquet n'a pas retenu le fait de l'escroquerie en raison de l'état d'ivresse des individus et les a remis en liberté. Baron d'ailleurs n'étant pas balayeur et déclare avoir agi plutôt en complice d'une farce.

A travers le Département

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLINES. — Contravention à un arrêté municipal. — Le Maire de la ville d'Houplines a dressé contravention à M. l'abbé D'hem, de la paroisse Saint-Charles, pour infraction à l'arrêté municipal interdisant le port du Viatique, revêtu d'objets carnavalesques.

La contravention a été transmise à qui de droit ; nous verrons la suite qui y sera donnée.

MM. le Chapelain et ses aides continueront probablement à se moquer impunément du maire et de ses arrêtés.

Mais comment se fait-il que ces infractions qui se commettent journellement aux yeux des gendarmes et des gardes-champêtres ne soient pas relevées par ces agents ?

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — Etat-civil. — *Publications.* — Antonin-Marcellin Desailly, adjudant au 137e régiment, à Valenciennes, et Louise Normand, sans profession, 31, rue de Lille. — Etienne-Désiré Cateau, employé au chemin de fer, à Valenciennes, et Médéa Fontaine, ménagère à Maubeuge. — Jean Fourment, négociant à Valenciennes, et Marie-Irène-Désirée Dujardin, sans profession, à Douai.

Binois Albert-Célestin, négociant, à Valenciennes, et Jeanne Fontaine sans profession, à Onnaing. — François Delatte, journalier, à Valenciennes, et Julie Horecour, journalière, id. — Julien Cacheux, négociant, à La Sentinelle, et Marie Maillet, sans profession, à St-Vaast.

DENAIN. — Les rentes des travailleurs. — A l'usine de la Société des Forges, le nommé Diziers Charles, âgé de 16 ans, accrocheur de toles, demeurant à Denain, a été blessé au pied droit par la chute d'une tôle. 20 jours d'incapacité de travail.

Au même établissement, le nommé Clovis Blas, âgé de 20 ans, chargeur de fonte, demeurant à Saint-Vaast, a été blessé à l'index droit au manœuvrant une tôle.

Le docteur Delafaye a jugé l'amputation d'une partie de la phalangette, 20 jours d'incapacité de travail.

Octroi. — Les recettes effectuées par le service d'octroi pendant le cours de décembre dernier se sont élevées à 54,008.41. Ces recettes sont supérieures de 13,188 francs 11 à celles enregistrées pendant le cours de novembre.

Les recettes totales pour l'exercice 1900 se sont élevées à 424,411 fr. 10.

Réunion des cabaretiers. — Mardi 15 janvier, à 8 heures du soir, au Bar du Travail, grande réunion de tous les cabaretiers de la ville de Denain.

Ordre du jour : Protestation contre l'augmentation des licences et des droits sur l'alcool et demande aux brasseurs de diminution du prix de la bière.

Questions diverses.

MM. les brasseurs sont invités à cette réunion.

Il sera perçu 10 centimes pour les frais.

UN BATEAU EN FEU SUR LA SENSÉE

Vendredi, à 11 h. 1/2 du soir, un bateau appartenant à M. Lavigne, de Bourrieres, qui stationnait à vide sur la Sensée, entre Alleux et Palluel, a été la proie des flammes. Le contremaître Delorme, qui conduisait le bateau, n'a eu que le temps de fuir à peine vêtu. Les pertes, assez importantes, sont couvertes par une assurance.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Etat-civil* du 8 au 10 janvier. — *Naissances.* — Emmanuel-Henri-Joseph, fils d'Emmanuel Choqué, rue St-Jean, 36 bis. — Fernand, fils de Léon Célisse, à Dorignies. — Christian, fils d'Henri Briche, à Dorignies. — Marcel, fils d'Auguste Lemaire, à Dorignies. — Sidi-Henri, fils de Joseph-Michel Portugal, 8, place Maugin. — Charles, fils de Charles Legeon, 8, place Maugin.

Décès. — Constance Miternique, 67 ans, journalière, veuve de Louis Coquelle, 19, rue St-Nicolas. — Joseph Pollart, 29 ans, journalier, célibataire, 8, place Maugin. — Pauline Dussallan, 72 ans, propriétaire, veuve de Ferdinand Colincamps, 18, rue Jean-de-Douy.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY. — Réunion des débitants de boissons. — Les débitants de boissons de Caudry, suivant en cela l'exemple des débitants des autres villes, notamment de Lille et Roubaix, ont tenu lundi dernier, chez le citoyen Sandras, une réunion au cours de laquelle ils ont examiné les conséquences qu'avait pour eux l'application de la loi sur les boissons.

Disons de suite qu'un très grand nombre des intéressés avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Après avoir reconnu sans peine que les débitants sont les seuls à supporter les inconvénients de cette loi nouvelle, l'assemblée a décidé de nommer une commission chargée d'examiner la loi et ses conséquences et de rechercher les moyens les plus propres à remédier à cet état de choses.

Cette commission s'est réunie jeudi dernier et a décidé de provoquer une nouvelle réunion dans laquelle seront prises les mesures jugées nécessaires à la sauvegarde des intérêts de la corporation.

Cette réunion aura lieu aujourd'hui lundi 14 janvier, à 7 h. 1/2 du soir, salle Boisdenghien.

Le comité espère que tous les intéressés assisteront à cette réunion importante.

BAVAY. — La foire aux ails. — Des préparatifs considérables sont faits à Bavay, à l'occasion de la « foire aux Ails » qui doit avoir lieu les dimanche 21 et lundi 22 février prochain.

La Commission organisatrice de cette fête, grâce à la générosité des habitants et à une forte subvention votée par la municipalité, peut offrir, le premier jour, une grande cavalcade à laquelle 1,000 francs de primes en espèces sont affectés et le lendemain un concours monstre d'accordéons, également avec primes et un brillant feu d'artifice qui sera tiré par M. Glorian de Lille.

Un train supplémentaire partira le dimanche soir pour la direction de Maubeuge.

Une réduction de 50 0/0 sera accordée aux groupes étrangers sur les tarifs du chemin de fer.

La fête s'annonce donc dans les meilleures conditions et nous croirions manquer à notre devoir en n'invitant pas fortement le public à assister à cette fête et les chefs de groupes carnavalesques à se faire inscrire avant le 1er février prochain chez M. G. Derome, secrétaire de la Commission des fêtes, à Bavay.

BUSIGNY. — Infanticide. — Le parquet de Cambrai s'est transporté samedi à Busigny, à l'effet d'ouvrir une information contre la nommée Blanche Noiret, journalière, âgée de 20 ans, que la rumeur publique accusait de s'être accouchée clandestinement.

Au cours de l'interrogatoire, la fille Noiret a fait des aveux. Dans la nuit du fer au cotrant, elle mit un enfant au monde qu'elle étrangla avec une jarretière.

Blanche Noiret a été mise en état d'arrestation et écrouée à la maison d'arrêt de Cambrai.

PAS-DE-CALAIS

Pour les fusillés de Fourmies

Dans sa séance de samedi dernier, le Conseil municipal de Lens, sur la proposition du citoyen Durieux, appuyée par le citoyen Basly, maire, et sur avis favorable de la Commission des finances, a voté une subvention de 100 francs pour contribuer à l'érection du monument à la mémoire des travailleurs assassinés le 1er mai 1891, à Fourmies.

ARRAS. — Conseil de Préfecture. — Par décret du président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur :

M. J. Gerbore, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, remplira pendant l'année 1901 les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de notre département.

BRUAY. — Audacieuse tentative de Cambriolage. — Une tentative de vol a été commise dans la nuit de jeudi à vendredi, chez M. Georges Priem, boulanger, épicier et cabaretier, au n° 21 de la rue Cail, à Bruay. Déjà les voleurs avaient fait sauter le volet de la porte vitrée du magasin ; ils avaient enduit un carreau de vitre de savon noir et avaient collé par dessus un journal. M. Priem réveillé par le bruit a ouvert une fenêtre et a vu deux individus se sauver à toutes jambes.

COURRIÈRES. — Est-ce une vengeance ? — On nous écrit que pendant la nuit du 11 au 12 janvier, des individus restés inconnus ont démoli la baraque du nommé Magnotte dit Baptiste, frituier, en face du Turpin. Déjà, pareil acte de vandalisme s'était produit dans la nuit du 14 au 15 juillet dernier.

Plainte a été déposée à la gendarmerie.

LENS. — Le régime des boissons. — Au nombre de deux cents environ, les cabaretiers de la ville de Lens se sont réuni samedi soir dans une des salles du café du Commerce, Grand'Place, sous la présidence de M. Caron, conseiller municipal.

Au